



LE DÉPARTEMENT



CARREFOUR DE LA CORDEILLE

RD92 - PR1+750 à 2+050

Communes d'Ollioules et de Toulon

Dossier d'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique

4. Caractéristiques principales des ouvrages les plus importants

I. CARACTERISTIQUES GEOMETRIQUES DU GIRATOIRE PROJETE

I.1. Tracé en plan

Le giratoire à créer comprend deux voies de circulation et trois branches :

- RD92 Est, en direction de Toulon,
- RD92 Ouest, en direction d'Ollioules,
- avenue Albert Camus, vers A50,

Le rétablissement de l'accès à l'établissement scolaire Saint-Joseph depuis le giratoire est également prévu.

Les branches présentent toutes une seule voie en entrée de giratoire.

Les caractéristiques géométriques du giratoire à créer sont les suivantes :

- rayon intérieur = 12 mètres,
- largeur de l'anneau = 8 mètres,
- rayon extérieur = 20 mètres,
- rayon d'entrée = 15 mètres,
- rayon de sortie = 20 à 30 mètres,
- largeur des voies d'entrée = 4,5 à 5 mètres,
- largeur des voies de sortie = 5 mètres.

I.2. Profil en long

Le profil en long des aménagements sera calé au niveau du terrain naturel, pour se raccorder sur les voies existantes ce qui entrainera une pente générale orientée Nord-Ouest / Sud-Est.

I.3. Profil en travers type

L'anneau du giratoire ainsi que ses différentes branches seront bordés de trottoirs aménagés d'une largeur de 2 m offrant une accessibilité totale aux pétons sur l'intégralité de l'aménagement.

II. AMENAGEMENTS CONNEXES

II.1. Assainissement

La collecte des eaux de ruissellement sera adaptée et complétée par des regards avaloir.

Comme actuellement, les eaux de ruissellement de la plateforme seront rejetées vers le réseau pluvial de la commune.

II.2. Arrêt de bus

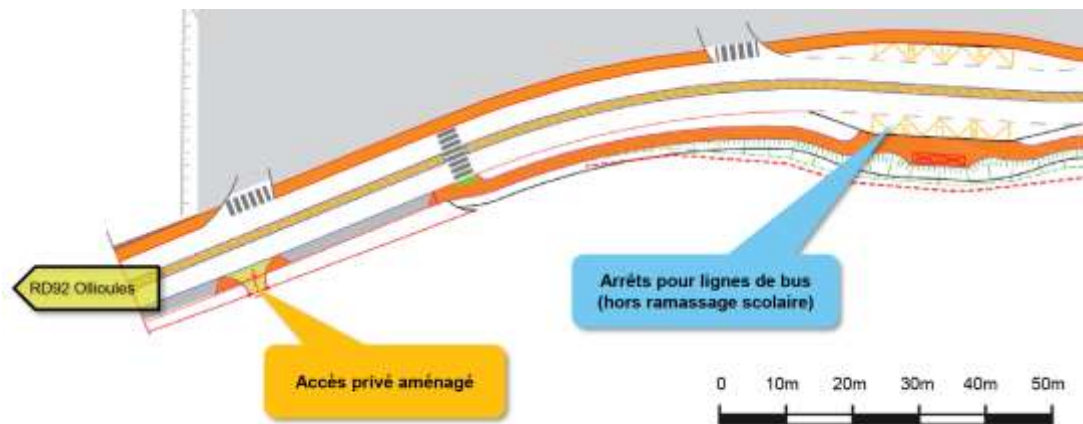
Des arrêts de bus en « encoche » seront implantés sur la RD92 dans chaque sens de circulation, pour les lignes régulières de transport en commun.

II.3. Eclairage public

Le carrefour sera éclairé ainsi que la zone dédiée à la dépose-minute, à l'accès aux parkings (enseignants, personnels et visiteurs) et aux bus de ramassage scolaire.

II.4. Rétablissement des accès

Un accès privé sera rétabli, directement raccordé sur la RD92 Ouest.



II.5. Aménagements paysagers

Le projet intègre la réalisation d'environ 900 m² d'aménagements paysagers. A ce stade du projet, le principe d'aménagement n'est pas défini précisément mais la palette végétale sera composée d'essences locales consommant peu d'eau.

Les aménagements paysagers et le réseau d'éclairage public seront entretenus par la ville d'Ollioules par le biais d'une convention.